Séance spéciale « Recherche » du 12-12-08
Objectif Prix Nobel 2020

Après deux séances consacrées au pouvoir d'achat des ménages et à la relance économique, le Gouvernement wallon a voulu poursuivre l'effort entrepris pour lutter contre la crise financière et économique, en travaillant également sur le long terme.

L'assertion peut sembler simple mais elle est confirmée par les faits : les Etats qui investissent le plus dans la recherche sont ceux qui connaissent le taux de chômage le plus faible. Pour le dire autrement, la recherche d'aujourd'hui, ce sont les emplois de demain. La Région wallonne ne peut compter ni sur une main d'œuvre à bon marché ni sur des ressources naturelles abondantes pour assurer sa compétitivité. Elle doit donc se profiler à la pointe de l'innovation pour assurer son développement socio-économique.

La crise économique que nous vivons pourrait inciter certains opérateurs à retarder leurs investissements d'avenir. Ce serait une erreur.

Les Gouvernements wallon et de la Communauté française l'ont bien compris : les budgets 2009 en sont la traduction.

Pour la Communauté française, le soutien en faveur de la recherche fondamentale est passé en quatre ans de 234,7 M€ à 295,5 M€, soit un accroissement de 26%. C'est la première fois, depuis 1999, que le taux d'accroissement du budget consacré à la recherche dépasse de manière sensible celui de l'indice santé.

Pour la Région wallonne, le Gouvernement a voulu envoyer un signal fort en faisant le choix d'une augmentation historique par rapport à l'année précédente des crédits recherche de 43%, en moyens d'action. Au total, le budget consacré à la recherche en 2009 (budget ordinaire et Plan Marshall) s'élève à près de 310 M€.

Tout ceci permettra notamment de finaliser le plan de développement du FNRS (de 1450 mandataires en 2004 à près de 2000 en 2008, de 330 chercheurs permanents à 400 durant cette période), d'augmenter le nombre de chercheurs FRIA (de 480 chercheurs à 600 en 4 ans), de refinancer les Centres de Recherche agréés, de mieux soutenir les entreprises dans leurs projets de recherche, de mener une politique plus attractive pour les chercheurs, de lancer de nouveaux appels aux Pôles de compétitivité, de nouveaux PPP, de nouveaux programmes mobilisateurs, ou encore de maintenir le rythme ambitieux d'un nouveau programme d'excellence chaque année.

A cet égard, ce n'est pas un hasard si les deux Gouvernements ont choisi de se réunir au GIGA (Grappe Interdisciplinaire de Génoprotéomique Appliquée), qui accueille le premier programme d'excellence du Plan Marshall : NEOANGIO.

L'objectif Prix Nobel 2020 se veut symboliser l'effort sans précédent consenti par les deux Gouvernements et renouer avec un âge d'or pas si lointain. En 1974, Christian de Duve obtint le Prix Nobel de Médecine. En 1977, Ilya Prigogine reçut pour sa part le Prix Nobel de Chimie. Enfin, en 1978, Pierre René Deligne se vit décerner la médaille Fields en Mathématique.

Se fixer un tel objectif est donc tout à fait réaliste.

Un Prix Nobel en Wallonie à l'horizon, les Ministres wallons en ont l'ambition et, pour ce faire, s'en donnent les moyens.

Ce faisant, le Gouvernement wallon, lors de sa séance du vendredi 12 décembre 2009, a approuvé une série de nouvelles mesures visant à stimuler la recherche au bénéfice de notre économie et de notre bien-être.

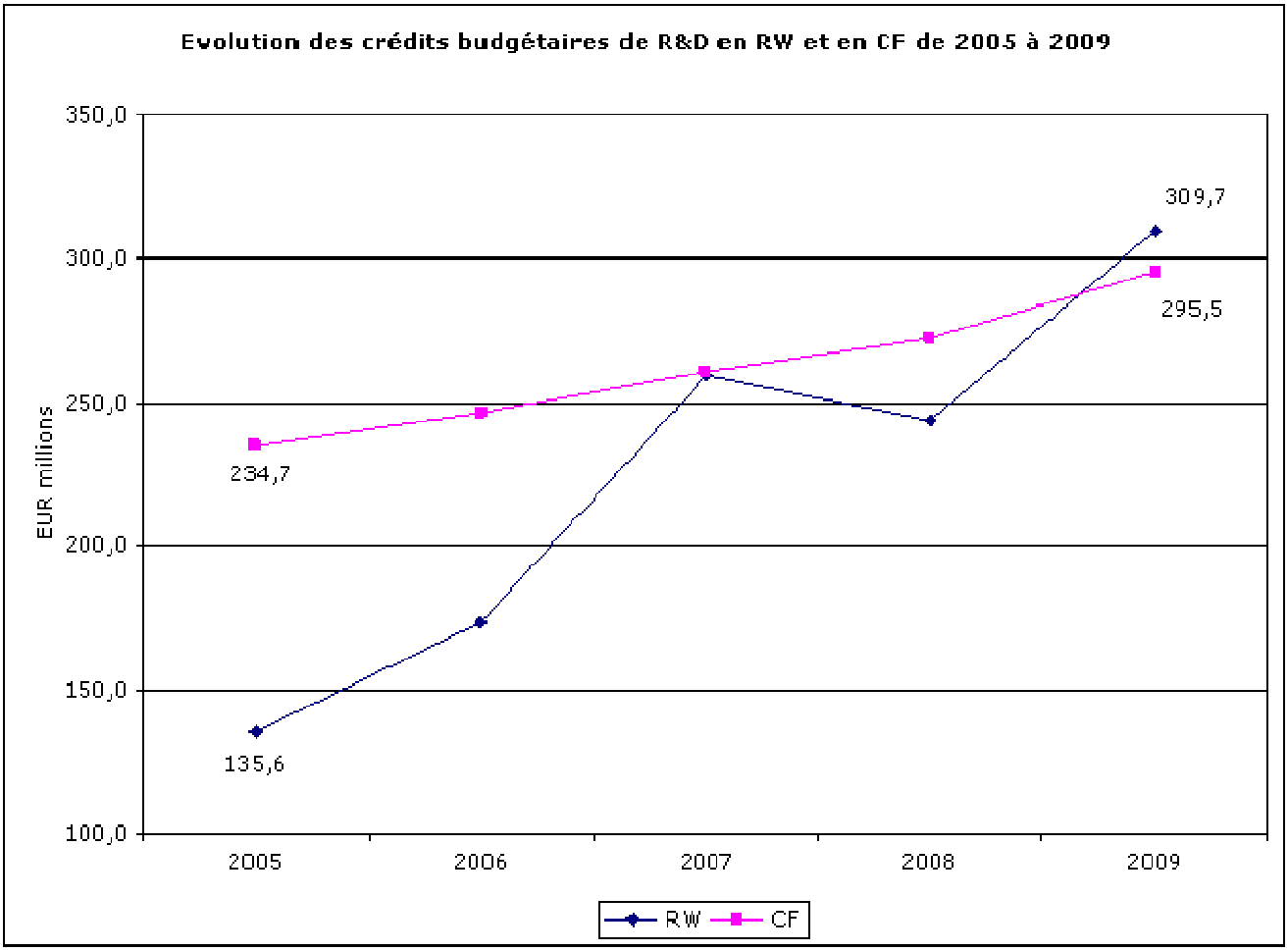

1. Création d'un institut de recherche d'excellence dans les domaines des sciences de la vie et des biotechnologies, le « WILL »

Le Gouvernement wallon a décidé de créer un institut de recherche d'excellence dans les domaines des sciences de la vie et des biotechnologies. **L'objectif de cet institut dénommé « WILL » (Walloon Institute for Life sciences Lead) est le développement et la valorisation d'une recherche d'excellence, non orientée, dans des domaines pouvant conduire à des applications dans tous les champs de la biotechnologie médicale, pharmaceutique et vétérinaire.**

Les résultats susceptibles de générer de la propriété intellectuelle seront protégés par des brevets et valorisés par la création d'entreprises "spin off" et/ou de partenariats privilégiés avec les industries wallonnes, dont celles des pôles de compétitivité, à savoir BIOWIN et WAGRALIM.

Cet institut informera aussi le public et contribuera à promouvoir une image dynamique de la Région dans les milieux scientifiques et industriels mondiaux.

Il s'agira d'un **Institut "sans murs"**, autonome administrativement (ASBL), mais lié par contrat au Gouvernement de la Région Wallonne. Il fonctionnera en partenariat avec les Académies universitaires. Les équipes de recherche travailleront de concert sur les différents Campus des trois Académies Universitaires.

Le programme comporte deux volets :

Groupes d'excellence : après sélection, chaque groupe d'excellence reconnu reçoit un budget compris entre 400.000 € et 800.000 € par an.

Plates-formes technologiques : l'institut aura également pour mission d'assurer la valorisation des résultats de recherche.

Le Gouvernement a décidé d'affecter un montant de **30 millions € pour cette mesure.**

2. START - Engager du personnel académique de niveau international dans les universités

La transformation de l'idée d'un espace européen de la recherche en une assise de la société de la connaissance requiert, entre autres, des infrastructures de recherche appropriées, une mobilité des chercheurs, l'excellence de la recherche et une ouverture au monde.

Le rôle des universités est capital. Elles sont souvent à la base du processus de R&D et ont la possibilité de multiplier les effets positifs de la connaissance et d'engendrer l'innovation.

C'est dans cette optique qu'un nouveau programme, intitulé START, a été lancé cet été. Les universités sont en effet confrontées au problème complexe du recrutement académique dans un contexte international tendu. La question du recrutement se pose tant en ce qui concerne les chercheurs belges qui reçoivent des offres de l'étranger que les chercheurs étrangers que nous voudrions attirer chez nous.

C'est pourquoi le programme START veut permettre aux universités d'engager de nouveaux membres du personnel académique de niveau international en leur proposant dès le départ le financement de leur projet de recherche. Ce programme vient renforcer l'action menée par le FNRS dans le cadre des mandats Ulysse, qui visent à faire revenir de l'étranger de brillants chercheurs, et les mandats d'impulsion scientifique, qui aident de jeunes chargés de cours à lancer leur recherche en début de carrière.

Comment fonctionne le programme START ? Une université désire engager dans la carrière académique un candidat de grande valeur. Elle sera en mesure de lui proposer le financement de sa recherche pour un montant de 100.000€ par an durant trois ans. Un tiers est financé par l'université, un tiers provient du mécénat privé ou d'entreprise, le denier tiers est financé par la Région wallonne.

Dans le cadre de sa contribution au plan de Relance économique, le Gouvernement a décidé d'accorder 6 fonds START supplémentaires (passant de 12 à 18 fonds au total) dans le domaine «des énergies renouvelables et économie d'énergie » afin de développer nos connaissances scientifiques et technologiques dans le domaine en attirant des chercheurs étrangers.

3. 63 M€ pour les projets de recherche des PME

Suite à la mise en œuvre du nouveau Décret Recherche en novembre dernier, de nouvelles aides importantes en faveur des PME seront disponibles dès le 1er janvier 2009.

Grâce à la participation conjointe des Fonds structurels européens FEDER et de la Région wallonne, ce ne sont pas moins de 63 millions € qui seront destinés aux entreprises.

Ces aides sont divisées en 4 actions + 1 spécifique pour la Province du Hainaut qui bénéficie du programme européen Convergence.

4 actions destinées à l'ensemble de la Région wallonne :

Chèque Service Technologique

La mesure Chèque Service Technologique est une mesure d'aide au bénéfice des Petites et Moyennes Entreprises (PME) qui vise à **permettre aux PME de se lancer dans un processus d'innovation technologique** en leur démontrant l'intérêt d'une collaboration avec un partenaire compétent dans ce domaine, que ce soit par le diagnostic technologique de leur entreprise ou par une première prestation technologique. Par la suite, les autres formes d'aides structurantes proposées par la Région wallonne pourront leur permettre de développer un programme de recherche et de transfert technologique plus ambitieux.

Les prestataires éligibles sont les Centres de Recherche associés aux Hautes Ecoles de la Communauté française de Belgique (HE) et les Centres de Recherche agréés (CRa) par la Région wallonne.

Les chèques ont une valeur unitaire de 500 €. La participation de la Région wallonne dans ce montant est de 75%, soit 375 €. Les PME peuvent prétendre à 40 CST par an, soit un total de 20.000 € dans lequel la Région wallonne intervient à hauteur de 15.000 €

Le budget prévu est de 16 millions €, dont :

- 12 millions € (75%) fournis par la Région wallonne (7,2 mios €) et le FEDER (4,8 mios €),
- 4 millions € (25%) la part des PME.

Ce budget représente donc un total potentiel de 32.000 chèques jusqu'au au 31 décembre 2013, soit au minimum 800 prestations technologiques.

L'organisme gestionnaire du Chèque Service Technologique est l'Agence de Stimulation Technologique (AST). Cette Agence, créée dans le cadre du plan Marshall, permettra un traitement souple et rapide des demandes des PME. **L'objectif est de pouvoir répondre aux demandes en 3 jours.**

ACQUITECH

L'action ACQUITECH vise à **encourager l'acquisition à l'extérieur de l'entreprise de brevets, licences et savoir-faire, en accordant des avances récupérables des frais**. Cette action est réservée aux PME. Le taux d'intervention pourra être majoré au cas où cette acquisition est réalisée par plusieurs entreprises de concert, ce afin de stimuler la collaboration inter-entreprises, la création de partenariats, de réseaux technologiques.
Sur base de cette acquisition, la PME mène un programme de R&D avec l'aide de la Région. Les avances couvrant l'acquisition sont non remboursables en cas d'exploitation des résultats de R&D et, dans cette hypothèse, se transforment donc *de facto* en subventions.

RETECH

L'action RETECH a pour objectif **d'inciter les PME à mettre en place ou à poursuivre des programmes de recherche et de développement en vue de mettre au point des procédés, produits et services nouveaux** en leur proposant un soutien financier.

Les dépenses prises en compte pour déterminer le coût de la recherche comprennent, outre les coûts en personnel et fonctionnement, les frais d'acquisition d'équipements spécifiques à la réalisation du projet de recherche, l'amortissement des frais de bâtiments spécifiques à la réalisation de la recherche et les frais relatifs à la pré-série.

Toutes les interventions sont versées sous forme de subventions ou d'avances, selon la nature du projet, payables en différentes tranches.

STIMULE

L'action STIMULE vise à **inciter les PME à exploiter les résultats de recherche dans les 24 mois qui suivent la fin d'un programme de recherche** ayant bénéficié d'une avance récupérable de la Région wallonne. Dans ce cas, une remise de 50% est accordée sur les avances à rembourser.

Une action spécifique pour la Province du Hainaut :

FIRST ENTREPRISE DOCTEUR

L'action vise à **favoriser la capacité technologique propre des entreprises** en leur permettant de développer leur propre programme de recherche.

Pour ce faire, l'action les encouragera à engager du personnel de recherche possédant le titre de docteur dans le but de mener ou de participer à un programme de recherche développé par l'entreprise. **Le soutien consistera en une aide financière qui couvrira pendant deux ans 50% de la charge salariale du chercheur engagé.**

Les modalités de fonctionnement du FIRST ENTREPRISE DOCTEUR se fonde sur un appel ouvert, disponible tout au long de l'année, et ce, dans la perspective de rencontrer de manière maximale les besoins des PME.

La répartition budgétaire entre les différentes actions s'opérera de la manière suivante :

4. Lancement d'un programme de promotion, de diffusion et de sensibilisation aux études et aux métiers scientifiques et techniques

ACTION	**CONVERGENCE**		**COMPETITIVITE**		**TOTAL**
arrondi en milliers €	FEDER	Région Wal	FEDER	Région Wal	
ACQUITECH	1.000	1.500	1.000	1.500	5.000
RETECH	7.610	11.415	5.836	8.754	33.615
STIMULE	2.000	3.000	2.000	3.000	10.000
CHEQUE SERVICE TECHNO.	2.400	3.600	2.400	3.600	12.000
FIRST ENTREPRISE DOCTEUR	1.000	1.500	so	so	2.500
	14.010	**21.015**	**11.236**	**16.854**	**63.115**
	35.025		**28.090**		

La prise de conscience de l'importance des métiers scientifiques pour le développement économique et social d'une part et, le constat de la désaffection des jeunes à l'égard des filières scientifiques, d'autre part, sont à l'origine de l'initiative PROMOSCI.

PROMOSCI V est le programme d'actions de promotion, de sensibilisation et de diffusion des sciences et des techniques mis en œuvre conjointement par les cinq Facultés des Sciences des Universités francophones (Facultés universitaires N.D. de la Paix à Namur, Université Catholique de Louvain, Université de Liège, Université Libre de Bruxelles, Université de Mons-Hainaut).

Dans la continuité des conventions de collaboration PROMOSCI I (en 2000), PROMOSCI II (en 2003), PROMOSCI III (en 2005) et PROMOSCI IV (en 2007) établies entre la Région (DGTRE) et le réseau Scité, **PROMOSCI V propose un nouveau programme d'actions de diffusion des sciences en vue de favoriser une « science de proximité » tout en travaillant de manière concertée. Le Gouvernement a décidé d'affecter près de 400.000 € à ce programme.**

Le programme PROMOSCI V permettra de continuer à coordonner et à optimaliser les activités de diffusion des sciences et des techniques développées par les cinq cellules. Il contribuera à améliorer encore la notoriété du Réseau ainsi que celle des initiatives de la Région wallonne dans le domaine scientifique et technique.

Au chapitre des innovations, **une importante campagne *Sciences en société* se déploiera sur l'ensemble du territoire Wallonie-Bruxelles**. Elle prendra des formes diverses suivant les spécificités des différentes cellules : Cafés des Sciences, Goûters des Sciences, Ciné-débats, conférences, etc. De plus, le réseau Scité souhaite mettre en place un ensemble de mesures pour promouvoir et accompagner les échanges entre les chercheurs de nos universités et le public.

5. Projet d'arrêté « Horizon Europe »

Le Gouvernement wallon a approuvé, en troisième lecture, le projet d'arrêté relatif à la subvention « Horizon Europe »

Cette subvention, accessible aux PME, aux centres de recherche agréés et aux unités de recherche universitaires et aux hautes écoles, **permet de couvrir une partie des frais liés à la préparation d'un projet de recherche européen** (7e PCRD et EUREKA). Dorénavant la subvention sera aussi accessible au promoteur d'un programme EUROSTAR, Joint Technology Initiative (JTI) et Era Net.

Cet arrêté a également pour objectif d'élargir les frais éligibles (frais de négociation et prestations en matière juridique) et d'adapter ce nouvel arrêté au nouveau Décret du 3 juillet dernier relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Région wallonne.

La prime Horizon s'élève à maximum 12.000€ pour la PME qui coordonne un projet et à 10.000€ si le coordinateur est une université ou une haute école. Quand le promoteur n'est pas coordinateur, le montant maximum s'élève à 7.000€ pour la PME et à maximum 3.500€ pour le centre de recherche agréé, l'unité universitaire ou l'unité de haute école.

Pour mémoire, le 7ème Programme cadre de Recherche et Développement technologique a une durée de 7 ans. Il est doté d'un budget total de 50.500 milliards €. Il permet de favoriser les synergies entres les différents acteurs de la recherche et prépare les entreprises à trouver de nouveaux marchés.

6. Soutenir la Recherche & Développement dans les PME en favorisant les Subventions et les Avances Récupérables

Les mesures suivantes ont été prises par le Gouvernement pour inciter les PME à continuer à investir dans la R&D malgré le contexte de crise dans lequel nous sommes plongés :

Augmenter les fonds de roulement pour les entreprises

Le fond de roulement que la Région wallonne verse à une entreprise dans le cadre d'un projet de recherche bénéficiant d'un subside régional (subvention ou avance récupérable) correspond à une avance de fond qui permet à l'entreprise de démarrer sa R&D.
Afin de limiter l'impact sur la trésorerie des entreprises d'un projet de recherche, le fonds de roulement sera augmenté de 50% pour les PME. Le fond de roulement ne pourra cependant pas dépasser 50% du subside total que devrait percevoir la PME pour l'entièreté de son projet de recherche.

Moduler le remboursement des Avances Récupérables

Lorsqu'une entreprise a bénéficié d'une avance récupérable pour financer un développement expérimental, et qu'elle exploite les résultats du projet, elle doit effectuer des remboursements périodiques à la Région wallonne.
Si cette entreprise éprouve des difficultés liées à la crise économique, après évaluation du dossier, **le Gouvernement pourrait suspendre les remboursements pour une période de maximum 2 ans**.

Accélérer le payement des déclarations de créances « gagées »

Considérant la crise économique et financière, il convient de liquider les aides destinées aux entreprises et centres de recherche agréés dans les meilleurs délais, dès lors que toutes les conditions liées à leur liquidation sont rencontrées.
Dans ce cadre, le délai de traitement (pouvant atteindre 6 mois) des aides gagées aux institutions financières se révèlent être un souci important d'autant plus qu'en règle générale, les aides gagées concernent des bénéficiaires qui rencontrent déjà des problèmes de trésorerie.

Une concertation va être menée entre les administrations wallonnes afin de **permettre un traitement plus rapide des payements concernés**.

Accélérer les conventionnements des dossiers introduits dans le cadre du Plan Marshall

Considérant que l'accroissement spectaculaire des budgets accordés à la recherche a généré un nombre croissant de dossiers complexes à gérer par l'administration wallonne, le Gouvernement a décidé de renforcer l'effectif dédicacé aux dossiers introduits dans le cadre des pôles de compétitivité par le **recrutement de 3 experts**.

L'objectif est de se doter de moyens humains permettant d'apporter un **suivi plus rapide une fois les décisions du jury international entérinées par le Gouvernement wallon**.

Outre l'accélération des décisions dans le cadre des pôles de compétitivité, ce complément de ressources humaines permettra de maintenir l'effectif en place sur les dossiers plus traditionnels et d'ainsi garantir le traitement des aides dans des délais plus favorables aux bénéficiaires.

Plus d'infos ?
Eric Etienne - Porte-parole de Marie-Dominique Simonet – 0473/75.62.18